RÈGLEMENT DE PARTICIPATION

TROPICADINGUE RÉUNION

21 & 22 novembre 2026

Mise à jour le 10/07/2026

1. L'ÉPREUVE

« La Tropica'Dingue » (ci-après l'Épreuve) est une épreuve sportive conçue à destination du grand public (hommes et femmes) à la recherche du dépassement de soi dans un environnement proche du parcours du combattant, organisé sous une forme ludique. L'épreuve n'est pas chronométrée, ne fait pas l'objet d'un classement et le franchissement des obstacles n'est aucunement obligatoire. Les participants seront amenés à passer une vingtaine d'obstacles dans la boue, l'eau, par-dessus des filets, au-delà des modules, etc., le tout sur un parcours de 8 à 12 km.

L'épreuve se tiendra les 21 et 22 novembre 2026 (site internet de l'épreuve : www.tropicadingue.re).

Le système de départ de l'épreuve se fait par vagues successives de 100 personnes, à raison de 17 vagues réparties entre 9h et 12h. (Les horaires d'échauffement et de départ des vagues sont communiqués sur le site internet de l'épreuve).

2.1 CONDITIONS GÉNÉRALES

Les concurrents s'engagent à se soumettre au règlement par le seul fait de leur inscription.

Ils affirment être pleinement conscients des risques inhérents à la pratique de la course à pied en milieu naturel avec franchissement des divers obstacles répartis sur le parcours (modules en bois, en hauteur, filets, franchissement de ravines, étang) telle qu'elle est proposée dans le cadre de l'épreuve.

2.2 CONDITIONS DE PARTICIPATION

Toute personne majeure peut participer.

Sont acceptées également les personnes mineures de 16 ans révolus (à la date de l'événement) avec autorisation parentale.

Conditions obligatoires :

- Être titulaire d'une licence FEDERATION FRANÇAISE D'ATHELTISME 2026/2027.

Ou

Présenter un PARCOURS PRÉVENTION SANTÉ disponible sur https://pps.athle.fr/ en cours de validité au jour de la course

Pour les mineurs : fournir en supplément une autorisation parentale.

Le participant reconnaît en s'inscrivant à la TROPICADINGUE être apte à nager au moins 25 mètres dans une eau d'environ 2 m de profondeur.

Ces documents seront conservés en original ou en copie par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la présentation du certificat médical. Aucune inscription ne sera validée sans ce certificat médical.

La participation à l'Épreuve implique l'acceptation expresse et sans réserve par chaque concurrent du présent règlement.

3.1 INSCRIPTIONS

Les inscriptions (bulletin + paiement) se font uniquement sur la plateforme d'inscription en ligne Klikego, accessible depuis le site internet de la course www.tropicadingue.re / rubrique INSCRIPTIONS.

Ouverture des inscriptions : lundi 13 juillet 2026.

Clôture des inscriptions : vendredi 30 octobre 2026, 23h59.

Toutefois, si le quota de participants / journée est atteint avant la date officielle de clôture des inscriptions, il ne sera de ce fait plus possible de s'inscrire.

Les inscriptions peuvent se faire en solo ou en équipe.

► Inscription en solo

Bien que ce format de course festif et convivial se prête davantage à une participation en équipe, l'inscription individuelle est possible.

► Inscription en équipe

Les équipes doivent être composées de 2 personnes minimum et peuvent aller jusqu'à 100 personnes par vague, selon les places disponibles. Un chef d'équipe devra être désigné : il crée son compte, inscrit l'ensemble des membres de son équipe et règle la totalité de l'inscription en une seule transaction groupée.

Pour toute question relative à l'inscription d'une équipe de grande taille (groupe entreprise notamment), contact possible à tout moment à l'adresse : tropicadingue@gmail.com ou au 02 62 29 06 03. Un formulaire de demande est disponible sur le site internet de la course www.tropicadingue.re / rubrique TEAM BUIL'DINGUE

3.2 MODALITÉ D'INSCRIPTION

Le participant a la possibilité de choisir lui-même sa vague et son horaire de départ sur la journée qu'il aura préalablement sélectionnée sur la plateforme d'inscription.

Les horaires correspondant aux vagues seront affichés (Ex : V2 SAM : 9h10).

Le chef d'équipe devra obligatoirement créer un compte personnel avant de saisir les informations sur le bulletin de participation.

Dans le cas d'une équipe, le chef d'équipe crée un seul compte pour l'équipe, inscrit chacun de ses membres et règle l'ensemble de l'équipe en une seule transaction.

3.3 CONFIRMATION DE PRÉ-INSCRIPTION ET D'INSCRIPTION

Le participant recevra deux confirmations : une confirmation immédiate de préinscription suite au paiement en ligne à l'adresse mail mentionnée dans le formulaire (dans le cas d'une inscription en équipe, seule la personne qui aura effectué le paiement recevra cette 1ère confirmation) puis une confirmation d'inscription à la même adresse mail, une fois les pièces médicales vérifiées et validées.

La confirmation de paiement ne donne pas lieu à une confirmation d'inscription.

Seule la validation par l'organisateur des pièces obligatoires jointes enclenche l'envoi de la CONFIRMATION D'INSCRIPTION (2e mail).

Si le dossier est INCOMPLET (pièce jugée non conforme par l'organisation), le participant reçoit une notification par mail. Il aura jusqu'au vendredi 30 octobre 2026 pour joindre le bon document ou licence sportive à jour, directement en ligne sur son compte personnel.

3.4 MODIFICATION (demande de remplacement)

Il est possible de procéder à un remplacement de personne au sein de l'équipe.

Les demandes de remplacement devront être envoyées à la plateforme d'inscription via l'adresse mail suivante : tropicadingue@gmail.com.

Date limite de modification : mercredi 11 novembre 2026, 23h59.

Il sera en revanche impossible de modifier le jour et la vague de départ choisis lors de la préinscription. Un contrôle d'identité pourra être effectué lors de la remise de dossards.

À compter du 12 novembre 2026, il est entendu qu'aucun échange de dossard ne pourra être effectué. La responsabilité de l'organisateur ne pourra être engagée pour tout dommage subi par une personne ayant usurpé l'identité du premier titulaire du dossard, seul cocontractant vis-à-vis de l'organisateur, mais aussi pour tout dommage que cette dernière aurait entraîné vis-à-vis des autres concurrents.

3.5 ANNULATION – DEMANDE DE REMBOURSEMENT

Les demandes de remboursement pour annulation devront être envoyées à l'organisateur ILOP Sport via l'adresse mail suivante : tropicadingue@gmail.com.

Le remboursement sera minoré de frais de dossier.

15 € de frais de dossier seront retenus avant le 30 septembre 2026, 23h59.

25 € de frais de dossier seront retenus avant le 30 octobre 2026, 23h59.

Date limite de remboursement : vendredi 30 octobre 2026, 23h59.

Passé cette date, aucun remboursement ne sera effectué quel que soit le motif évoqué (y compris blessure, grossesse avec certificat médical ou voyage personnel et professionnel).

4. IDENTIFICATION DES PARTICIPANTS

Les participants se verront attribuer un numéro et un code couleur (correspondant à leur vague de départ) sur leur dossard permettant de les identifier sur le parcours.

Tout participant dépourvu de dossard, pendant l'épreuve, sera mis hors course par l'organisateur.

Aucun dossard ne sera distribué le matin du départ. Des dates de remise de dossards sur différents points seront communiquées sur le site de l'organisateur.

5. TARIFS

Tarif unique : 49 € / personne, que l'inscription se fasse en solo ou en équipe.

Le tarif comprend :

- un petit-déjeuner offert avant le départ,
- la participation à la course,
- les ravitaillements sur le parcours,
- le pack Finisher à l'arrivée comprenant un tee-shirt collector « L'effet péi ».

6. TENUES

Le port de déguisement est de la partie. Cette épreuve est avant tout un moment d'amusement et de convivialité. Néanmoins, il ne devra pas entraver la progression des participants, notamment pour le franchissement des obstacles, ni présenter un risque quelconque de blessure pour ces derniers.

Collant, bas type survêtement, gants (mitaines) et bouchons d'oreilles sont vivement conseillés pour le franchissement de certains obstacles. Le port de bijoux ou d'objets de valeur, quant à lui, est vivement déconseillé.

L'organisation se réserve le droit de faire enlever un déguisement au participant si celui-ci est jugé trop imposant ou dangereux pour le coureur et ses coéquipiers pour le franchissement des obstacles.

7. PARCOURS

Toutes les informations relatives au parcours seront disponibles sur le site www.tropicadingue.re.

Chaque participant devra se trouver au départ de l'Épreuve à l'horaire qui lui aura été indiqué sur sa confirmation d'inscription. Sur place, ces horaires seront communiqués aux concurrents par affichage et annonces micro.

Les concurrents devront impérativement respecter le sens et les limites du parcours matérialisées par des filets, rubalises ou banderoles.

Les participants devront impérativement respecter les consignes des contrôleurs présents sur chaque obstacle majeur.

Obstacles : le participant reconnaît être apte à fournir des efforts physiques continus sur une distance de 8 à 12 km, en particulier courir, ramper, escalader des obstacles d'environ 4 à 5 m de hauteur et à ne pas être soumis au vertige. Pour rappel, le franchissement des obstacles n'est aucunement obligatoire. Le participant peut, s'il considère ne pas être apte à le franchir, contourner l'obstacle. Sur certains obstacles, plusieurs niveaux de difficulté peuvent être proposés aux participants ; ce dernier devra juger par lui-même la difficulté qu'il choisit. En ce sens, la Tropica'Dingue s'adapte à tous les niveaux physiques des concurrents et ces derniers ne pourront invoquer une trop grande difficulté de passage pour toute action de quelque nature que ce soit.

8. RAVITAILLEMENT

Des ravitaillements seront mis à disposition des participants. Chaque participant doit veiller à disposer, au moment de quitter un poste de ravitaillement, de la quantité d'eau et des aliments qui lui seront nécessaires pour rallier le ravitaillement suivant.

9. RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Afin de respecter l'environnement et les espaces naturels traversés, il est strictement interdit d'abandonner des déchets (papiers, emballages plastiques...) sur le parcours. Des poubelles seront à disposition sur chaque poste de ravitaillement. Elles devront être impérativement utilisées par les concurrents.

Les participants doivent conserver les déchets et emballages en attendant les lieux signalés par l'organisation pour s'en débarrasser.

10. SANCTIONS

Toute infraction constatée par un membre de l'organisation pourra entraîner soit une mise hors course avant le départ, soit une mise hors course durant l'épreuve :

- Circulation en sens inverse du circuit,
- Non-respect du parcours,
- Comportement dangereux ou agressif à l'égard de l'organisation, d'autres concurrents ou de tiers,
- Abandon des déchets sur le parcours,
- Participant en possession d'alcool sur le site de l'épreuve, dans l'enceinte du village d'accueil ou sur le parcours,
- Participant en état manifeste d'ébriété dans l'enceinte du village d'accueil ou sur le parcours.

Ces situations entraîneront la suppression immédiate du dossard du ou des participants, sans remboursement de la part de l'organisation.

11. ABANDONS

Sauf en cas de blessure, si un compétiteur souhaite abandonner, il doit, dans la mesure du possible, abandonner au niveau des postes de ravitaillement. Le responsable de poste invalide alors définitivement son numéro.

12. SÉCURITÉ

Un service d'assistance médicale est assuré par des médecins, infirmiers et des unités de secours mobiles. Ces derniers sont alertés, en cas de besoin, par les signaleurs répartis sur les parcours et équipés de leurs téléphones portables. Sur avis médical, l'organisation se réserve le droit de mettre hors-course et de faire évacuer du parcours toute personne qu'elle juge inapte à continuer l'épreuve. Tout participant faisant appel à un médecin ou secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter pleinement ses décisions.

En cas de nécessité, et dans l'intérêt de la personne secourue, il est fait appel aux équipes de secours qui, dès lors, prennent la direction des opérations et mettent en œuvre tous les moyens appropriés.

13. ASSURANCE

Responsabilité civile

Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile et celle de ses préposés. Un justificatif peut être communiqué à tout participant sur simple demande.

Individuelle accident

Cette assurance est facultative mais fortement recommandée.

Ilop Réunion a souscrit, pour la durée de la manifestation, une assurance de responsabilité civile à l'égard des tiers et des concurrents, ce qui implique que les dommages subis par ces derniers soient générés par une faute de l'organisateur.

Dommage matériel

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, bris ou perte des biens personnels des participants pendant la course. Il incombe en conséquence à chaque participant, s'il l'estime nécessaire, de souscrire une assurance des objets tels que caméra embarquée, paire de lunettes, etc. Les objets type caméra embarquée sont déconseillés pendant le franchissement des obstacles.

14. MODIFICATION – ANNULATION DE L'ÉPREUVE

En cas d'annulation de la course par l'organisateur, suite à une demande des autorités en charge du dossier, un remboursement des droits d'inscription sera réalisé auprès des concurrents. La somme sera égale aux droits d'inscription auxquels seront déduites toutes les dépenses engagées en vue de son organisation (prestations, achat et location de matériel, honoraires, etc.). Elle sera indiquée aux inscrits (par mail) dans les 15 jours suivant la course.

À titre d'information, ce remboursement varie en général dans ce type d'épreuve entre 10 et 20 % du montant de l'inscription. À compter du départ de la course, aucun remboursement ne sera effectué quel que soit le motif d'arrêt de la course.

En outre, l'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours et/ou la position des postes de ravitaillement. En cas de mauvaises conditions météorologiques et afin d'assurer la sécurité des participants, l'organisation se réserve le droit de reporter l'horaire ou la date du départ, d'arrêter momentanément l'Épreuve ou le passage de certains obstacles, ou de l'annuler totalement. Les conditions de remboursement seront celles citées précédemment.

15. UTILISATION D'IMAGE

Par sa participation à l'Épreuve, chaque participant autorise expressément l'organisateur (ou ses ayants droit) à utiliser, faire utiliser, reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de l'Épreuve, en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve, y compris à titre commercial ou publicitaire, et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée en matière de droits d'auteur par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays, ainsi que par les

conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

16. NEWSLETTER – ACTUALITÉ

Afin de suivre la mise en place des épreuves et s'informer des dernières informations pratiques nécessaires, les participants pourront suivre toutes ces informations sur le site internet de l'épreuve www.tropicadingue.re et sur la page Facebook / instagram de l'événement.

Chaque participant autorise également les partenaires de la TROPICA'DINGUE à leur faire parvenir des offres commerciales par mailing.

17. PROTECTION DES DONNÉES

Les données personnelles communiquées par les participants ne sont destinées qu'au personnel habilité de ILOP Sport, qui est responsable du traitement de ces données, et à ses sous-traitants pour l'inscription. Tous s'engagent à respecter la réglementation en matière de collecte et de traitement des données personnelles. Ces données ne sont utilisées qu'afin d'assurer le traitement des inscriptions et la publication des résultats des participants. Le sous-traitant intervenant pour les inscriptions en ligne est la société Klikego.

Les participants sont susceptibles de recevoir par email des informations concernant l'épreuve sur laquelle ils sont inscrits ainsi que sur d'autres manifestations organisées par ILOP Sport. Sauf opposition de votre part, vos coordonnées peuvent être transmises à nos différents partenaires.

La collecte et le traitement des données personnelles des participants respectent les dispositions fixées par le Règlement n°2016/679, dit Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression aux données personnelles le concernant. Il suffit d'écrire en indiquant nom, prénom et adresse complète, par mail à tropicadingue@gmail.com ou par courrier à ILOP Sport : 11 Ter Rue des Écoliers, 97490 Saint-Denis, La Réunion.

18. LE VILLAGE / ANIMATION

Le village de la course est installé sur le site d'arrivée (lieu tenu secret à ce jour ; communiqué aux participants ultérieurement).

Le site dispose d'un parking suffisamment grand pour accueillir l'ensemble des équipes.

Les différentes zones à obstacles seront surveillées la nuit ; une agence spécialisée en gardiennage, avec la présence d'agents cynophiles, assurera la surveillance du site.

Le village de la course comprend une zone de ravitaillement, un espace médical, un espace Partenaire, une zone de repas ainsi qu'un grand espace réservé à l'échauffement de l'ensemble des participants. Des toilettes et des douches seront installées sur le village de la course.

19. LITIGE

Toute réclamation, en particulier en cas de blessure, devra être faite par écrit, en français ou en anglais, en rappelant le nom, le prénom du concurrent et son numéro de dossard, adressée à ILOP, dans un délai de 5 (cinq) jours après l'Épreuve. Passé ce délai, aucune réclamation ne sera acceptée.

Fait à Sainte-Clotilde, le 10 juillet 2026

Stéphane ANDRÉ, l'organisateur

Président d'ILOP SPORT